

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **93 (1942)**

Heft 2

PDF erstellt am: **03.10.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Autre littérature consultée : « *Journal forestier suisse* » 1927, *F. Comte*, « Le peuplier », p. 179; 1936, *A. Barbey*, « La question du peuplier envisagée au point de vue suisse », p. 197; 1941, *C. Albisetti*, « Le peuplier », p. 173.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Cotisation de 1942

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer la cotisation annuelle 1942, de 12 fr., en utilisant pour cela le formulaire postal (chèque VIII 11.645 Zurich) annexé à ce cahier. Sinon, la cotisation sera perçue par remboursement.

Il sera procédé à l'impression de la liste des sociétaires; aussi bien ceux-ci sont-ils priés d'indiquer exactement leur adresse actuelle.

Le caissier : *H. Fleisch*, inspecteur forestier.

COMMUNICATIONS

Dégâts par le « campagnol amphibie » ou « rat fouisseur »

Nous avons mentionné, ici-même (1940, n° 4, page 82), les méfaits du malagnou (*Arvicola glareolus*) sur certaines essences et, en particulier, sur le lierre. Récemment, en parcourant une forêt de plaine au pied du Jura vaudois (forêt de *Tassonnayres*, près de Giez) dans une clairière, sur une argile mollassique très fertile, notre attention fut attirée par la présence d'un champignon parasitaire, dont notre illustration représente le développement extérieur sur une tige d'érable de montagne haute de 4 m., âgée de six ans.

Ce jeune arbre était totalement sec (décembre 1941), mais ne semblait pas avoir perdu sa vitalité par suite de la seule attaque d'un champignon, qui s'est révélé être du genre *Corticium*¹ et qui, dans le cas particulier, doit être considéré comme un parasite saprophyte. En effet, l'examen du pied de l'érable desséché nous a révélé qu'il avait subi, à l'instar de quelques feuillus voisins, l'attaque de campagnols qui fut si virulente dans certaines forêts, en particulier dans les cultures artificielles de mélèzes, au cours de l'hiver rigoureux 1940 à 1941.

Bien que nous n'ayons pas pu surprendre le rongeur incriminé, l'examen du dommage si caractérisé, qui a entraîné la destruction du collet et des racines maîtresses (voir notre photographie), permet d'admettre qu'il s'agit ici d'une attaque de l'*Arvicola amphibius*. Le campagnol amphibie est aussi désigné sous le vocable de « rat fouisseur »²,

¹ Obligeamment identifié par M. Stæhelin, de la Station fédérale viticole de Lausanne.

² En allemand : « Grosse Wühlmaus ».